

COMMUNE DE MORSTRONN-LES-BAINS

Séance du 17 décembre 2014

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM. DEVANLAY Thierry, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, Marc MISCHLER, RATZEL Denis, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph et WEISSBECKER Jean-Pierre.

Membres absents sans excuse : FUCHS Frédéric

Membres absents avec excuse : CAMACHO-VIEIRA Yolande, REISS Stéphane

--- 000000 ---

DCM 2014-063 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2014.

DCM 2014-064 Création d'une commission Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la convention relative à l'aménagement de bâtiments scolaires et du fonctionnement du RPI, signée par les trois maires du RPI le 27 février 2014.

Cette convention implique la création d'une commission intercommunale composée de trois membres du conseil municipal par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne :

- DUDT Lysianne, SCHAEFER Marc et WIRTH Anne, membres titulaires
- HEBTING Pascal et DEVANLAY Thierry, membres suppléants.

DCM 2014-065 Rétrocession des parcelles cadastrées section 23 n° 204 et 527

Mme le maire rappelle aux membres du conseil municipal la convention de rétrocession d'ouvrages entre la société Carré de l'habitat et la commune de Morsbronn-les-Bains, ainsi que les délibérations du 25/06/2008 et du 20/11/2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la rétrocession à titre gratuit des parcelles cadastrées section 23 n° 204 et 527,
- Autorise le maire à signer tout document s'y afférant.